



Agence des services
frontaliers du Canada

Canada Border
Services Agency

Aperçu de la solution GCRA – Délégation des pouvoirs

Dernière mise à jour : novembre 2020

Canada

GCRA | Gestion des cotisations et
des recettes de l'ASFC

La délégation de pouvoir commence avec la version 1 en 2021

Version 0

Mise à niveau technologique du système du Grand livre des comptes clients (GLCC)

- ✓ Aucune action de la part des partenaires de la chaîne commerciale*

* Les destinataires des avis quotidiens peuvent rencontrer un retard dans leur réception pendant la mise en œuvre, comme pour les autres mises à jour du GLCC.

Version 1

Fonctions de base du portail client de la GCRA

- ✓ Le portail client de la GCRA est accessible, mais seulement aux importateurs, courtiers en douane et consultants commerciaux (tous les autres fournisseurs de services y auront accès après le lancement de la version 2)
- ✓ **Possibilité de déléguer le pouvoir à votre compte de portail à des fournisseurs de services tiers (courtier en douane et consultant commercial)**
- ✓ Nouveaux modes de paiement en ligne (paiement par carte de crédit, prélèvement automatique, etc.)
- ✓ Outils pour faciliter le classement des marchandises et le calcul des droits et des taxes
- ✓ Interface de programmation d'applications (API) pour extraire des données sur les tarifs
- ✓ Capacité de demander des décisions par voie électronique et de suivre les progrès

Version 2

Toutes les fonctions du portail client de la GCRA

- ✓ Portail accessible à tous les clients du secteur commercial
- ✓ Inscription des entreprises et adhésion aux programmes
- ✓ Déclaration en détail commerciale électronique avec possibilité de faire des corrections (remplacera les formulaires B3 - formule de codage et B2 - demande de rajustement)
- ✓ Changements au programme de mainlevée avant le paiement et aux exigences pour le cautionnement
- ✓ Cycles de facturation harmonisés
- ✓ Nouvelles options de compensation
- ✓ Gestion électronique des appels et des mesures de conformité

Délégation de pouvoirs

Délégation de pouvoirs



Principaux avantages

- ✓ Flexibilité pour accorder l'accès à certains employés en fonction de rôles précis et de règles de visibilité
- ✓ Offre aux partenaires de la chaîne commerciale un meilleur contrôle et une meilleure visibilité lorsqu'il s'agit d'accorder l'accès à leur compte d'entreprise

- Les partenaires de la chaîne commerciale pourront déléguer l'accès à leur compte du portail client de la GCRA à leurs employés et à des tiers fournisseurs de services pour gérer les activités d'importation commerciale en leur nom.
- Après le lancement de la version 2, il pourrait **ne pas être** possible d'effectuer certaines activités d'importation au nom d'un client, comme la transmission de déclarations en détail commerciale, sans une délégation de pouvoirs appropriée dans le portail client de la GCRA.
- Seuls les importateurs, les courtiers en douane et les consultants commerciaux auront accès au portail dans la version 1; les autres clients pourront accéder au portail dans la version 2.
- La personne qui délègue les pouvoirs doit avoir un compte portail lié à son entreprise, et le délégué doit avoir un compte d'utilisateur.

Délégation de pouvoirs

Vue d'ensemble des accès et des rôles dans le portail

Dans le portail, il existe diverses façons de diviser l'accès à un compte d'entreprise. La section suivante explique comment gérer l'accès dans le portail.

Accès en fonction du rôle



« Jean est dirigeant chez ABC inc. et il gère les opérations quotidiennes de son service douanier. Il a un accès complet de gestionnaire aux comptes d'entreprise et aux comptes de programmes. Jean peut accepter de nouveaux employés dans l'entreprise et demander d'établir des liens de tiers avec les clients. Son rôle : **gestionnaire de compte d'entreprise (GCE)**. »



« Édouard est analyste au service douanier chez ABC inc. Il peut rédiger, modifier et consulter toutes les informations relatives aux transactions d'un programme. Son rôle : **éditeur**. »



« Luc est gestionnaire de compte de programme chez ABC inc. Il peut modifier les informations relatives à l'inscription aux programmes, accorder l'accès aux employés de son programme et rédiger, modifier et consulter toutes les informations relatives aux transactions des programmes. Son rôle : **gestionnaire de compte de programme (GCP)**. »



« Joe est analyste financier chez ABC inc. Il peut consulter toutes les informations relatives aux transactions d'un programme, mais ne peut pas les modifier ou en rédiger. Son rôle : **lecteur**. »

Délégation de pouvoirs

Vue d'ensemble des accès et des rôles dans le portail

Dans le portail, il existe diverses façons de diviser l'accès à un compte d'entreprise. La section suivante explique comment gérer l'accès dans le portail.

Accès en fonction du rôle



Rebecca travaille dans le service de Jean chez ABC inc. Elle a créé son profil personnel dans le portail client de la GCRA, mais elle n'a pas encore été acceptée comme employée d'ABC inc. Son rôle : **utilisateur sans association**.



Ron est gestionnaire de compte de programme (GCP) pour une entreprise qui fournit des services (p. ex. courtiers en douane). Lucie lui a délégué l'accès au programme d'un client. Il peut à son tour accorder l'accès aux employés qui travailleront avec lui dans le compte de programme de son client. Son rôle : **gestionnaire de compte tiers (GCT)**.



Lucie est dirigeante pour une entreprise qui fournit des services (p. ex. courtiers en douane). Son entreprise a obtenu un accès délégué aux comptes d'entreprise des clients. Elle peut décider qui parmi ses employés peut accéder au compte d'un client; elle peut aussi demander des relations d'affaires supplémentaires avec d'autres clients. En tant que gestionnaire de compte d'entreprise (GCE) pour le compte d'entreprise de son employeur, elle occupe le rôle le plus élevé qui soit, en fonction du type de lien que son client a établi. Si le client établit la relation à l'échelle de l'entreprise (accès complet à tous les comptes de programmes), Lucie devient **gestionnaire de compte d'entreprise tiers (GCET)** pour ce client. Si la relation est établie à l'échelle d'un programme (accès à un compte de programme précis), Lucie devient **gestionnaire de compte de programme tiers (GCPT)** pour ce client.

Délégation de pouvoirs

Vue d'ensemble de la gestion de la visibilité dans le portail

Dans le portail, il existe diverses façons de diviser la visibilité dans un compte d'entreprise. La section suivante explique comment gérer la visibilité dans le portail.

Règles relatives à la visibilité des transactions

La visibilité des transactions d'une entreprise peut être définie de manière à permettre aux tiers fournisseurs de services d'accéder aux transactions qui sont :

- soumises par le tiers fournisseur de services
- soumises par l'entreprise
- soumises par d'autres tiers fournisseurs de services



« Sandra, de **DEF Brokerage**, doit modifier la transaction d'un autre courtier en douane. Elle doit donc collaborer avec le **gestionnaire de compte d'entreprise de son client importateur qui doit lui accorder la visibilité supplémentaire nécessaire pour effectuer cette tâche.** »

Le gestionnaire de compte d'entreprise devrait être un utilisateur opérationnel actif, et pas nécessairement le propriétaire de l'entreprise.

Après avoir lié le compte d'entreprise dans le portail client de la GCRA, il faut déléguer les accès.

V0

V1

V2

L'étape 1 sera nécessaire **seulement** si un importateur n'a jamais fait affaire avec l'ASFC.



2. Créer un compte d'utilisateur personnel dans le portail

Ouvrir une session dans le portail au moyen de l'un des identifiants de connexion suivants :

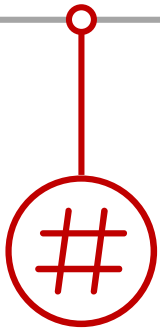
- CléGC
- Partenaire de connexion



4. Accorder l'accès aux employés ou aux représentants

Accéder à la page de délégation des pouvoirs dans le portail et sélectionner le type d'accès approprié pour chaque employé ou représentant qui deviendra délégué. L'employé ou le représentant concerné doit avoir déjà créé un compte d'utilisateur personnel dans le portail et avoir demandé l'accès.

(Pour en savoir plus, consulter l'aperçu de la solution GCRA portant sur le portail client de la GCRA.)



1. Obtenir un numéro d'entreprise et un compte RM

Suivre le processus en vigueur pour obtenir un numéro d'entreprise (NE) et un compte RM auprès de [l'Agence du revenu du Canada \(ARC\)](#)



3. Lier le compte d'utilisateur et le compte d'entreprise

Pour configurer le compte d'entreprise dans le portail, il faut lier le compte d'utilisateur au compte d'entreprise de l'entreprise.

Le gestionnaire du compte d'entreprise de l'entreprise doit se charger de cette étape. Les informations suivantes sont nécessaires pour la configuration :

- Nom d'entité juridique et adresse postale complète
- Informations sur la compatibilité : numéro de transaction et droits et taxes connexes, montant du dernier paiement et solde du dernier relevé de compte



5. Faire affaire avec l'ASFC

Le compte est maintenant configuré pour faire affaire avec l'ASFC dans le portail (p. ex. demander une décision, consulter l'historique de transactions, consulter le relevé de compte, effectuer des paiements, ou se servir des outils de libre-service).

Principales étapes pour déléguer l'accès à un compte d'entreprise

Chaque personne doit créer un compte d'utilisateur avant de demander l'accès au compte d'entreprise de son entreprise.

Créer un compte d'utilisateur

Le gestionnaire de compte d'entreprise doit lier son compte d'utilisateur à l'entreprise, dans le portail

Le premier utilisateur qui inscrit l'entreprise hérite automatiquement du rôle de gestionnaire de compte d'entreprise.

Tiers

Importateurs

Employés : demandent l'accès au compte d'entreprise de leur entreprise

Gestionnaire de compte d'entreprise : demande l'accès au compte d'entreprise de son client

Employés : demandent l'accès au compte d'entreprise de leur entreprise

Gestionnaire de compte d'entreprise : gère les demandes d'accès des employés et détermine les types d'accès et de visibilité accordés

Gestionnaire de compte d'entreprise : délègue l'accès au compte du client à ses employés et détermine le type d'accès accordé

Gestionnaire de compte d'entreprise : gère les demandes d'accès des employés ou des tiers fournisseurs de services et détermine les types d'accès et de visibilité accordés

Foire aux questions

Voici les réponses aux questions fréquemment posées à propos de cet aspect de la solution de GCRA.



- 1. À quel moment la fonction de délégation des pouvoirs sera-t-elle lancée?**

 - Les importateurs, les courtiers en douane et les consultants commerciaux auront accès à la fonction de délégation des pouvoirs après le lancement de la version 1.
- 2. À qui le rôle de gestionnaire du compte d'entreprise devrait-il être attribué au sein de mon organisation?**

 - Le gestionnaire du compte d'entreprise devrait être un utilisateur opérationnel actif, et pas nécessairement le propriétaire de l'entreprise. De plus, il est fortement conseillé de nommer plusieurs gestionnaires du compte d'entreprise.
- 3. Lorsqu'un importateur délègue un pouvoir à un tiers fournisseur de services, tous les représentants de cette entreprise ont-ils besoin de se créer un compte dans le portail client de la GCRA?**

 - Chaque employé/représentant doit se créer un compte d'utilisateur dans le portail client de la GCRA avant de demander un accès au compte d'entreprise ou aux comptes des clients de leur organisation.
 - Afin de faciliter la délégation des pouvoirs, les tiers fournisseurs de services auront la capacité d'assigner tous les clients à un groupe, et de fournir un accès à ce groupe à tous leurs employés. Pour la configuration initiale, chaque employé à qui un fournisseur de services souhaite accorder cet accès doit créer son propre compte dans le portail client de la GCRA pour pouvoir demander au gestionnaire du compte d'entreprise de lui accorder cet accès, lequel est responsable d'approuver et d'établir le niveau d'accès.
- 4. Puis-je contrôler le type d'accès ou de visibilité accordé à un utilisateur pour mon compte d'entreprise dans le portail client de la GCRA?**

 - Vous pourrez gérer l'accès à votre compte d'entreprise en assignant des rôles précis aux utilisateurs. Vous aurez également la capacité d'établir des règles en matière de visibilité pour contrôler les renseignements pouvant être consultés par un tiers fournisseur de services.

Plus d'information sur la GCRA

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le projet :

- ✓ Consultez la [section sur la GCRA du site Web de l'ASFC](#)
- ✓ Courriel : [CBSA.CARM Engagement-Engagement de la GCRA.ASFC@cbsa-asfc.gc.ca](mailto:CBSA.CARM_Engagement-Engagement_de_la_GCRA.ASFC@cbsa-asfc.gc.ca)
- ✓ Suivez la GCRA sur [LinkedIn \(Gestion des cotisations et des recettes de l'ASFC\)](#)
- ✓ Joignez-vous au [groupe de la GCRA sur GCcollab](#)